

Réf: Dossier 228597

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AMMK SARL »

Siège Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY SICOGI
POTO-POTO LG 1365, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/06/2023, et enregistrés au CEPICI le 06/06/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMMK SARL »

Objet : STYLISTE MODELISTE,
ESTHETIQUE,
COSMETIQUES,
ACHAT ET VENTE DE PRODUITS COSMETIQUES,
ACHAT ET VENTE D'ACCESSOIRES DE MODE,
DECORATION,
FABRICATION DE PRODUITS D'ENTRETIENS
CAPILLAIRES ET CORPORELS,
FORMATION ET RECRUTEMENT DE COIFFEUSES ET
ESTHETICIENNES,
TOURISME,
ASSISTANCE MEDICALE,
ET AUTRE COMMERCE GENERAL.

Plus généralement, la société pourra effectuer toutes opérations juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement

à son objet ou à tous autres similaires ou connexes et ce tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY SICOI POTO-POTO LG 1365, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) Mme KOUAKOU AHOU MELANIE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-07915 du 17/07/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°52469/GTCA/RC/2023 du 17/07/2023

